

On a mentionné, durant le présent débat, certains discours diffusés par Radio-Canada. Dans une société démocratique, il faut faire tout son possible pour encourager l'expression de points de vue divers. C'est avec horreur que j'imagine une société dans laquelle les opinions ne se heurteraient jamais. Le *Leader-Post*, qui paraît dans ma circonscription, avait un jour imprimé en manchette: "Quand tous pensent de la même façon, personne ne pense beaucoup." Il est ahurissant d'entendre quelque membre du comité dire qu'il ne faudrait pas permettre à Radio-Canada de diffuser certaines causeries, parce qu'elles n'ont pas l'approbation d'un groupe particulier. Pour m'a part, j'entends volontiers exposer des points de vue que je désapprouve. En écoutant Radio-Canada, je me trouve souvent en désaccord avec les points de vue de certains orateurs. Cependant, c'est stimulant. Écouter une opinion qui ne coïncide pas avec la sienne, cela incite à la pensée. On apprend peut-être beaucoup en écoutant les avis des autres, et il serait plutôt difficile de faire concorder notre foi en la démocratie avec un désir de subjuguier en quelque sorte la pensée.

On a voulu savoir pourquoi Radio-Canada ne vérifiait pas ce que les conférenciers vont dire. "Pourquoi ne les écarte-t-on pas des ondes?" Or, si je suis libre de désapprouver un point de vue, celui qui l'expose a le droit de l'exprimer. C'est justement ce qui fait la force de notre société démocratique. Nous maintenons que notre mode de vie est des plus élevés, parce que nous exerçons la liberté de parole. Les hommes peuvent différer d'avis dans notre société, et c'est ce qui lui donne de la vigueur. Si nous succombons au virus qui a détruit les institutions démocratiques dans d'autres parties du monde, nous perdrons la guerre des idées. Dans la lutte des idéologies rivales, nous avons pour tâche de ramener les autres à notre façon de penser, mais non d'adopter leurs méthodes. Quand on exerce une certaine mesure de dirigisme à l'égard de la pensée, on adopte le principe même qui nous répugne chez les autres. Quant à moi, je ne suis que trop heureux d'entendre exprimer des points de vue divergents, sur notre réseau national. Au sujet de notre politique en matière de radiodiffusion, il importe de se rappeler que les conditions énoncées par R. B. Bennett existent encore aujourd'hui. Les raisons mêmes qu'il a données de l'étatisation de nos services de radiodiffusion sont aussi valides aujourd'hui qu'en 1932. Ces conditions n'ont pas changé. Apparemment les opinions des conservateurs ont changé, mais non pas les conditions dans lesquelles le régime de la radio a été établi.

Quand un député déclare à la Chambre que le Gouvernement suit la politique cécéfiste dans l'administration de Radio-Canada, il nous suffit de consulter les annales de la Chambre. Je conseillerais à certains de mes amis conservateurs de lire en entier les débats qui ont eu lieu lors de l'établissement de notre régime national de radiodiffusion. Ils y trouveront en toutes lettres les raisons valides que R. B. Bennett a fournies d'étatiser la Commission canadienne de la radiodiffusion. Je pourrais donner lecture d'autres observations de R. B. Bennett qui indiquent ses vues. Par exemple, à la page 3021 du *hansard*, il a dit:

Puis il y a, naturellement, la disposition relative à l'expropriation des postes par la commission quand elle a les finances nécessaires à cette fin.

A cette époque-là, les conservateurs et le Gouvernement lui-même n'entretenaient aucun doute.

L'hon. M. Garson: Les conservateurs et les cécéfistes étaient alors d'accord.

M. Ellis: L'accord était alors général, ainsi que je l'ai signalé tout à l'heure. Après que R. B. Bennett eut fait connaître l'attitude du Gouvernement, Ernest Lapointe a félicité le premier ministre de l'époque. Il acceptait en tous points les mesures que le Gouvernement prenait dans le domaine de la radio. Le chef du parti de la CCF, J. S. Woodsworth, a exprimé son approbation. Les membres de la Chambre des communes étaient parfaitement d'accord sur notre politique nationale en matière de radiodiffusion.

L'hon. M. Pickersgill: Nous avons entendu l'honorable député la première fois; il n'a pas besoin de se répéter.

M. Ellis: Je fais remarquer au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration que nous sommes ici à deux heures et vingt minutes sans que ce soit la faute des députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'est pas nous qui parlons.

M. Ellis: De longs discours ont été prononcés sur le crédit à l'étude et aucun de ces discours n'a été prononcé par des membres de notre parti. C'est notre devoir d'exposer notre point de vue sur les crédits quand ils sont mis en délibération. C'est la faute du Gouvernement si sa majorité écrasante force les députés à siéger ici jusqu'à deux heures et vingt minutes. Pour ma part, les honorables vis-à-vis ne m'intimideront pas au point de me réduire au silence. Quand j'aurai quelque chose à dire au sujet des crédits de Radio-Canada, je le dirai au seul moment où je pourrai le faire. J'aurais pré-